

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 38, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 05, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02 Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 15, 5 19, 7 02, 9 00

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, 21<sup>me</sup> bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaux, Leffitte-Buillon, à Clichy place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 18 JANVIER 1874

### BULLETIN DU JOUR

La discussion de la loi des maires a pris aujourd'hui une marche si monotone, et dont le résultat final est si assuré, que nous craignons de fatiguer nos lecteurs en leur rendant un compte minutieux de tous les amendements qui se succèdent à la tribune et à l'occasion desquels on traite de tout plutôt que de la loi.

Nous nous bornerons donc à signaler à nos lecteurs les efforts faits par les députés de la droite pour concilier les intérêts de l'autorité avec ceux de la liberté municipale, dans les amendements qu'ils ont présentés.

Celui que M. Lucien Brun présentait avant-hier, mérite une mention spéciale.

L'honorable député voit en ce moment deux influences conservatrices au sein de la Commune: d'une part celle du gouvernement, qui est en même temps empreinte d'une certaine tendance autoritaire; d'autre part, celle des plus forts imposés qui revêt un caractère plus autonome et plus conforme aux intérêts locaux.

Unissent cette double influence, M. Brun aurait désiré que les plus forts imposés de la commune s'unissent au conseil municipal pour présenter au gouvernement une liste de trois candidats, sur laquelle ce dernier aurait eu la pleine initiative du choix des maires.

L'orateur avait encore prévu un danger. Aujourd'hui, tout plus fort imposé absent des délibérations est remplacé par le contribuable moins imposé que lui. Ainsi la liste des plus forts imposés peut descendre l'échelle sociale et perdre son caractère conservateur.

M. Brun aurait voulu que le plus fort imposé absent put se faire remplacer par un mandataire.

Indépendamment de l'utilité générale que nous venons de signaler, n'y a-t-il pas un motif de justice particulière à ce que l'absent puisse faire valoir ses intérêts personnels, au lieu d'être remplacé par un autre imposé qui n'a peut-être ni les mêmes intérêts, ni les mêmes opinions?

Une communauté religieuse, par exemple, ayant de grands biens dans une commune peut-elle être convenablement remplacée par le plus fort imposé qui lui succède sur la liste, et qui est peut-être un radical?

Au surplus nous aurons à revenir sur cette question lors de la discussion de la loi organique.

Une scène très-violente a eu lieu à la seconde Chambre de Prusse, entre le député ultramontain M. Mallinkrodt et le prince de Bismark. M. Mallinkrodt s'étant appuyé, dans son argumentation, sur une allégation relative aux dispositions du prince de Bismark, puisées dans le dernier livre du général La Marmora, le prince survint par hasard ou prévenu, à répondu sur un ton d'animation extrême.

Nous reviendrons sur cette scène parlementaire lorsque nous en aurons le compte-rendu sous les yeux.

Les nouvelles transmises de Penang à l'Agence Reuter sont confirmées par des dépêches officielles néerlandaises. La prise de Kraton est annoncée comme imminente, mais le général Van Swieten ne se dissimule pas qu'il faudra l'emporter de vive force et au prix de grands sacrifices.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 17 janvier 1874.

Le césarisme prussien et le radicalisme semblent s'être donnés pour mot d'ordre d'effrayer la France. Tandis que les organes de M. de Bismark voudraient entraîner notre pays dans la persécution contre la Papauté et l'Eglise catholique, nos feuilles thieristes, libérales et démagogiques continuent à présenter l'ambassade de M. de Corcelles à Rome, le stationnement de l'Orénoque à Civita Vecchia comme étant des causes de rupture et par conséquent de guerre avec l'Italie. Les feuilles et correspondances radicales vont jusqu'à prétendre que M. de Bismark aurait envoyé une note au cabinet de Versailles pour réclamer le rappel de M. de Corcelle et de l'Orénoque. Il paraît bien peu probable que le chancelier allemand en soit arrivé à de pareilles extrémités; mais un autre bruit beaucoup plus accrédité et plus vraisemblable, c'est que le prince Bismark aurait fait exprimer au gouvernement français les inquiétudes inspirées à l'Allemagne par le succès des élections radicales en France, ce qui pouvait faire pressentir le jour où le radicalisme deviendrait un gouvernement légal. En présence de cette éventualité, le prince Bismark croyait devoir faire toutes ses réserves sur la conduite qui serait adoptée par l'Allemagne. Si le citoyen Gambetta et les autres chefs du radicalisme arrivaient au pouvoir, nous serions donc assurés d'une nouvelle invasion.

Dans le cas où des observations de ce genre auraient été faites au cabinet de Versailles, il semble qu'il n'a pas dû être embarrassé pour répondre que, depuis le 24 mai, sa politique s'appliquait précisément à comprimer et à réprimer toute propagande démagogique.

Le télégraphe nous apporte le résumé d'une séance de la Chambre des députés de Berlin du 13, dans laquelle M. de Bismark, à propos de l'interpellation d'un député catholique, a manifesté un emportement et un excès d'orgueil qui dépassent toute limite.

J'appelle votre attention sur l'extrait suivant du Bulletin de la réunion des officiers qui a paru aujourd'hui:

« La troisième conférence du cercle militaire de Besançon a été présidée par M. le duc d'Aumale, commandant le 1<sup>er</sup> corps d'armée. Elle avait pour sujet la Défense active de la frontière du Nord-est et formait le complément de l'étude commencée par M. le commandant Calémard, dans une soirée dont nous avons rendu compte dans notre numéro du 27 décembre.

L'auteur s'est d'abord demandé quelle serait l'organisation défensive de la frontière Allemande et d'après les renseignements qu'il a pu se procurer, il a indiqué comme probables la construction de vastes camps retranchés à Mulhouse, Manheim et Kaer, et de forts d'arrêt à Munster et à Saint-Marie-aux-Mines, l'extension des fortifications de Metz, de Strasbourg, de Mayence, de Phalsbourg, et enfin l'abandon d'un cer-

tain nombre de places reconnues inutiles, comme Sarrelouis, Gemersheins, Radstadt, Thelesdat, etc.

On peut admettre avec quelque probabilité que dans la prochaine guerre les Allemands disposeront la portion principale de leurs forces au nord du massif central des Vosges, sur la ligne qui s'étend de Thionville à Phalsbourg, et que leur objectif sera Paris. Nous devons donc leur opposer, dans cette région, la majeure partie de notre armée, soit, par exemple, douze des dix-huit corps organisés par la loi du 24 juillet dernier. Ils seraient répartis en plusieurs années; car, suivant l'expression de Napoléon, « la limite des facultés humaines est telle qu'il n'est donné à aucun général de commander sur un même théâtre d'opération, plus de cinq unités distinctes. »

Nous pourrions former quatre armées composées chacune de trois corps d'armée et un corps de quatre divisions de cavalerie; nous les concentrerions le long des monts de la rive droite de la Meuse, entre Toul et les sources de l'Orne; chacune d'elles aurait à sa disposition une des lignes ferrées qui aboutissent à la frontière.

Notre projet d'opérations offensives serait le suivant: traverser la Moselle entre Metz et Trouard; percer le centre de la formidable ligne de défense des Allemands, et puis, si le sort des combats nous est favorable, nous porter sur la ligne de la Sarre, après avoir bloqué Metz, et de là sur les bords du Rhin, entre Mayence et Manheim, et enfin au cœur de la vieille Prusse, dans le Brandebourg.

Si nous avions le malheur d'être repoussés, nous nous retirerions successivement sur la rive de la Meuse, sur celle de l'Argonne, puis sur Reims, ou bien nous exécuterions une retraite latérale sur les places de la Somme et du Nord, ou sur celles de Langres et Neuchâteau, en cotoyant les deux rives de la Meuse et appuyant notre flanc extérieur sur les positions de la rive droite.

Le Bulletin de la réunion des officiers nous montre occupés de travaux militaires techniques soit par écrit, soit par des conférences orales.

La discussion des impôts ajournés, impôts nécessaires à l'équilibre du budget de 1874, reprendra sa place en tête de l'ordre du jour de la chambre dès qu'aura cessé d'y figurer la loi sur la nomination des maires.

Sur 143 millions d'impôts nouveaux que comportait le budget tel qu'il a été voté, 178 millions ont déjà été accordés, et il reste à discuter 65 millions 1/2 environ. Les propositions soumises actuellement à l'Assemblée, dans le rapport de la commission, atteignent 42 millions, savoir:

Sel	32 millions.
Actes extra judiciaires	5
Chèques	4
Modifications postales	1
Il rester à trouver	23

La commission propose d'élever de 0 fr. 50 le droit sur les mutations par décès en ligne directe, impôt dont le rendement est évalué, pour 1874, à 6 millions 1/2. Elle a pris également en considération un projet d'impôt sur les verres et cristaux devant rapporter de 15 à 18 millions. On arriverait ainsi au chiffre demandé par le ministre des finances. Nous verrons bientôt comment ces nouveaux projets supporteront la discussion publique. Quant à présent M. Magne maintient les propositions qu'il a faites à l'origine, et notamment la taxe sur les transports à petite vitesse par chemin de fer, que la commission, a été plus particulièrement critiquée.

DE SAINT-CHERON.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 17 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

Le procès-verbal est adopté après quelques rectifications.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi relatif à la nomination des maires.

Sur l'art. 2, M. Ducarre développe un amendement portant que, jusqu'au vote de la loi organique municipale, il sera procédé à la nomination des maires, suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1831.

L'orateur dit que le projet de loi actuel aura pour effet d'introduire la politique dans les conseils municipaux.

Il ajoute que l'on s'expose à briser le lien qui unit la commune à l'Etat.

M. Ducarre déclare ne pas vouloir d'une loi qui maintient l'état de guerre, et termine en disant que la loi de 1831 satisfait tous les partis.

M. le duc de Broglie, au nom du gouvernement, combat l'amendement de M. Ducarre. Il déclare que la loi de 1831 n'est applicable que si elle est accompagnée d'institutions qui fournissent des garanties suffisantes à l'intérêt conservateur.

Le vice-président du conseil s'attache à démontrer les dangers de la situation actuelle.

M. le duc de Broglie invoque le témoignage de M. Thiers et termine en demandant qu'on applique un remède complet.

M. Lenoël développe comme M. Ducarre, un amendement portant, que les maires seront choisis parmi les conseillers municipaux.

L'orateur déclare parler au nom des véritables conservateurs.

Il rappelle que l'Empire lui-même eut devoir revenir à la tradition qu'il avait violée en 1852.

L'orateur s'attache à démontrer que la situation ne justifie pas le recours à des lois d'exception.

La clôture de la discussion des amendements Ducarre et Lenoël est mise aux voix et adoptée.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Ducarre.

L'amendement Ducarre est rejeté par 343 voix contre 329.

M. le baron Chauraud retire son amendement, analogue à celui qui vient d'être rejeté.

M. Ferry développe un amendement portant que, dans chaque commune dont la population est inférieure à 2,000 âmes, les maires et adjoints seront choisis par le gouvernement parmi les membres du conseil municipal. Un scrutin s'ouvre sur la prise en considération de cet amendement.

L'amendement de M. Ferry est pris en considération d'abord, puis il est rejeté par 341 voix contre 336.

La discussion reprendra lundi.

L'Événement donne comme certain que, aussitôt le vote des nouveaux impôts, l'Assemblée prendra un congé de trois mois. Le gouvernement profiterait de ces vacances pour activer la confection des lois constitutionnelles.

Le Gaulois parle d'un incident qui se produirait au sujet du projet de loi adopté hier par la commission de l'armée, et d'après lequel les ducs de Penthièvre et d'Alençon prendraient rang définitivement dans les cadres de l'armée, ou ils ont été admis à titre provisoire. Un membre de la gauche réclamerait la stricte exécution de la loi à l'égard du duc de Penthièvre, qui, comme son père, le prince de Joinville, est atteint de surdité. C'est là, on le sait, un cas de réforme.

### BULLETIN INDUSTRIEL

ET COMMERCIAL

La prime sur l'or, qui depuis longtemps déjà se maintient à 1 0/00, a complètement disparu. L'or est aujourd'hui au pair.

Une proposition de loi présentée à l'Assemblée par M. Clapier demande que les tissus de coton, de laine, de soie, de lin, de chanvre et de jute fabriqués et consommés à l'intérieur de la France, soient frappés d'un droit d'accise égal à la moitié du droit d'entrée dont les tissus étrangers sont frappés à leur importation par le tarif conventionnel. Le droit sur les tissus étrangers serait augmenté en même temps d'une somme égale à la taxe imposée aux tissus français.

Les Compagnies de Chemins de fer de Paris à Orléans et du Nord informent le public qu'elles ont tout récemment soumis à l'homologation de l'Administration supérieure, comme addition à leur tarif commun E, n° 5 (Orléans), et C, n° 223 (Nord), différents prix réduits pour le transport à petite vitesse de la houille et du coke par wagons complets de 10,000 kilogrammes.

Ceux de MM. les négociants de la place qui voudront consulter ce document pourront en demander, « au besoin, communication au secrétaire de la Chambre de commerce, où il doit être déposé.

Il est de nouveau sérieusement question de fonder à Paris, le grand cercle commercial, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Aujourd'hui nous avons lu le projet imprimé, et voici les renseignements que nous y avons trouvés:

Ce cercle se composera au moins de cinq cents membres résidents, qui effectueront chacun un versement de 250 fr. une fois payés, et devront payer 200 fr. de cotisation annuelle. Les membres étrangers ou de province verseront 400 fr. d'entrée, et une cotisation annuelle de 100 fr.

Les industriels et les commerçants qui feront partie de ce cercle auront à leur disposition tous les documents et renseignements de nature à les intéresser. Les journaux du monde commercial tout entier y seront reçus.

Un service télégraphique spécial donnera, de demi-heure en demi-heure, les cotes financières des bourses françaises et étrangères, les entrées et les sorties des navires, les prix et les mouvements des produits industriels dans les usines et les manufactures françaises, etc., etc.

On se propose d'organiser dans le local même du cercle, des ventes publiques pour les marchandises d'importation, ainsi que cela se pratique en Hollande; en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Cette entreprise, ainsi exécutée, rendrait d'immenses services, à l'exemple des créations analogues qui fonctionnent depuis longtemps déjà dans les pays que nous venons de nommer. Le choix du local sera fixé lorsque le nombre des premiers souscripteurs aura atteint le chiffre de cinq cents.

Les journaux de New-York publient le prospectus d'une entreprise dont l'objet est de fonder une compagnie pour l'établissement d'une ligne de steamers qui ferait le service entre l'Angleterre et les différents ports des Etats-Unis et dont les départs se feraient quotidiennement pendant l'année tout entière.

La compagnie fondatrice de l'œuvre se propose de faire construire sur les chantiers de la D. Lavare avec des matériaux produits

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 19 JANVIER 1874

## LE SERMENT

SOUVENIRS D'UN MÉDECIN MILITAIRE NOUVELLE

« Marietta, lui dis-je, Dieu n'a pas fait la femme pour les passions farouches du patriotisme sans pitié; vous lui avez déjà trop longtemps payé tribut; il faut vous y soustraire.

— Cela n'est pas possible, répondit-elle.

— Cela n'est pas possible? pourquoi donc, puisque vous avouez que votre cœur n'y est pas heureux? serait-ce donc que Calouya a sur vous des droits auxquels vous devez vous soumettre? »

Elle comprit ma pensée, et l'expression de sa physionomie me prouva que les sentiments qu'elle éprouvait pour le guerrier n'étaient ni de la sympathie ni de l'affection.

« Je connais Calouya depuis longtemps, me dit-elle avec un sourire amer;

une Espagnole applaudit à l'ardeur avec laquelle il poursuit l'extermination des Français. Il est difficile de l'aimer: la passion à laquelle il a consacré son existence ne laisse pas dans son âme place à d'autres sentiments; j'ai trop de fierté pour accepter le rôle subalterne qu'attendrait celle qui s'attacherait à lui. »

L'intonation de la voix donnait un surcroît d'énergie à sa protestation; je compris que ma jalousie était sans fondement, néanmoins le souvenir de l'engagement que Calouya lui avait arraché au moment où elle m'avait sauvé, me préoccupait.

« Cet homme, lui dis-je, a exigé de vous une promesse solennelle, vous y avez consenti, puis-je en connaître la nature? »

— Non, cela n'est pas possible.

J'attachai sur elle un regard scrutateur, elle le soutint sans détourner les yeux.

« Nous l'avons accepté pour chef, reprit-elle; à ce titre il a le droit d'interroger et de donner des ordres pour ce qui concerne la cause commune, je ne lui en reconnais pas d'autres. Et maintenant, docteur, séparons-nous, allons où la destinée nous appelle l'un et l'autre.

— Je tremble en vous voyant retourner à Santa-Lucia. Qui sait si l'on vous pardonnera ce que vous avez fait, si votre dévouement ne vous sera pas fatal? »

— A la grâce de Dieu.

— Au moins dites-moi si je vous reverrai.

— Peut-être; en ce moment j'ai des devoirs à remplir auprès de mon frère, laissez-moi partir; adieu! »

Elle s'éloigna, et je repris tout pensif le chemin de la garnison.

A l'endroit où la route faisait un coude, je me retournai, je la vis debout, immobile, me suivant du regard; au mouvement que je fis, elle disparut derrière un rocher. Je hâtai le pas et ne tardai pas à me trouver aux portes de la ville.

J'appris en y arrivant que quelques hommes à peine du détachement avaient échappé au carnage. La garnison était en proie à une indicible fureur; on ne parlait que de tirer une éclatante vengeance d'un guet-apens qui semblait si peu conforme aux habitudes de la guerre régulière. Moi aussi, je ne songeais qu'avec une amère tristesse à ces malheureux que j'avais vus la veille encore pleins de force et de vie et qu'on avait brusquement arrachés aux travaux des champs et de l'atelier pour les envoyer périr loin de leur patrie, victimes d'une politique qu'ils ne comprenaient pas; mais je ne pouvais m'associer à l'indignation de mes compagnons d'armes.

Avions-nous bien le droit de létrier les fureurs dont nous avions donné l'exemple, et de trouver mauvais que les Espagnols choisissent un moyen de défense

comme nous avions choisi un moyen d'attaque? Batailles rangées, embuscades, c'étaient autant de modes de destruction barbare, tous odieux et féroces. La guerre une fois déchaînée, il fallait bien admettre le cortège des maux et des horreurs qu'elle traîne toujours à sa suite.

Le dirai-je, au milieu de ces images sanglantes m'apparaissait toujours celle de Marietta; j'évoquais le souvenir des épreuves qui l'avaient conduite à prendre sa part des passions haineuses pour lesquelles elle n'était pas faite; je me flattais de l'espoir que mon influence pourrait la ramener au rôle de conciliation et d'indulgence qui convient à la femme. N'était-ce pas accomplir encore la mission qui incombe au médecin militaire, destiné non à partager les fureurs de la guerre, mais à en former les plates, à en atténuer les maux? J'essayais de me dégoûter à moi-même l'irrésistible attrait que m'inspirait ma libératrice.

J'occupais les loisirs que me laissaient mes fonctions à faire des études de botanique, et la flore si curieuse de l'Espagne offrait une abondante matière à mes études. Je dirigeais de préférence mes promenades vers les montagnes au milieu desquelles se trouvait le village de Santa-Lucia; j'y trouvais beaucoup de plantes qui ne poussaient pas ailleurs, et je me laissais guider par la vague espérance de rencontrer Marietta. Ces courses n'étaient pas sans péril, et plusieurs fois on me représenta l'impru-

dence que je commettais en m'aventurant ainsi seul dans des endroits hantés par les ennemis implacables de l'union française; je ne tenais aucun compte de ces conseils.

Un jour j'étais à mi-côte d'une de ces collines qui marquent la transition du pays des montagnes à la région des plaines; je venais de trouver une fleur que j'avais longtemps cherchée en vain; j'examinais avec bonheur les corolles bleu ciel dont un éclatant soleil éclairait les nuances variées, lorsqu'un coup de fusil retentit derrière moi et je vis tomber à mes pieds un épervier mortellement blessé. Je me retournai et j'aperçus un montagnard qui chargeait son arme en me regardant.

Il s'approche de moi; la lutte et la fuite étaient également impossibles; d'ailleurs rien dans son attitude ne révélait des intentions hostiles, j'attendis.

« Docteur, me dit-il quand il fut près de moi, vous prenez plaisir à braver le danger: ne savez-vous pas que vous êtes ici sur nos domaines, et qu'en y pénétrant les Français doivent s'attendre à n'en pas sortir? »

— Quand vous tueriez un homme qui ne vous a jamais combattu et dont la mission est de soigner les blessés, qui plus d'une fois a soigné les vôtres, qu'y gagneriez-vous? »

— Je sais que personnellement vous n'avez pas mérité notre haine; mais vous portez l'habit bleu, c'est assez pour que